



---

# Politique Ethique et territoires

Groupe Cegedim

---

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Périmètre d'application .....</b>	<b>3</b>
<b>Mot du président .....</b>	<b>3</b>
<b>Nos valeurs .....</b>	<b>4</b>
<b>Notre responsabilité en tant qu'entreprise .....</b>	<b>4</b>
<b>Contribution au développement économique des territoires .....</b>	<b>9</b>

## Introduction

Fondé en 1969, Cegedim est un groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance, ainsi que dans la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous secteurs d'activité.

Depuis plus de cinquante-cinq ans, l'histoire de Cegedim est marquée par la richesse des relations humaines avec ses différents partenaires, clients, collaborateurs, par de nombreuses aventures technologiques liées à la transformation de la société vers le digital, et motivée par la satisfaction de concevoir et de créer de nouveaux services et de nouveaux produits. Cegedim compte plus de 6 500 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 616 millions d'euros en 2023. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

## Périmètre d'application

Les dispositions de cette politique s'appliquent à toutes les filiales et sociétés du Groupe Cegedim SA.

## Mot du président

*Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses. Cegedim s'est ainsi engagé à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Depuis quelques années, nous assistons à un renforcement de la lutte contre la corruption internationale. Les États réforment en profondeur leurs systèmes législatifs, parfois avec une portée extraterritoriale des lois, comme par exemple les lois américaines (FCPA) et britanniques (UK Bribery Act). La coopération judiciaire est renforcée et des standards de préventions contraignants envers les entreprises sont mis en place. Dans le même temps, les sanctions financières ont été considérablement aggravées en cas de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, délits d'initiés, fraudes et manquements à la sécurité principalement des données personnelles. En outre, l'approche de la lutte contre la corruption a évolué vers l'obligation de prévention du risque de corruption et la justification des mesures et politiques décidées en la matière. Afin de tenir compte de l'ensemble de ces évolutions, nous avons mis à jour notre Charte Éthique. Cette nouvelle version de la Charte Éthique réaffirme notre engagement éthique et tient compte des nouvelles lois et réglementations en matière de conduite des affaires. Elle se veut aussi plus pratique d'utilisation et plus didactique avec des exemples concrets. Si vous avez le moindre doute sur une question en relation avec l'éthique, parlez-en et demandez conseil à votre hiérarchie, à votre Directeur des Ressources Humaines ou contactez le Comité Éthique. L'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.*

Jean-Claude Labrune Président Directeur Général

## Nos valeurs

L'exigence d'innovation, de qualité et d'investissement est au cœur de la stratégie de croissance durable du Groupe. Elle s'appuie sur les valeurs fondamentales de Cegedim, portées par les hommes et les femmes qui y contribuent.

Intégrité, Responsabilité, Engagement orienté Client, Respect : nos valeurs reposent sur une volonté permanente d'innovation et d'optimisation de la qualité des produits et des données, en adéquation avec les besoins des marchés et de nos clients.

- **Innovation**

Cegedim s'attache à promouvoir l'excellence technologique de ses produits et à mobiliser ses talents autour de projets et services innovants.

- **Éthique**

Le respect des réglementations en vigueur et une éthique forte constituent le socle de base au développement de Cegedim et à l'évolution de chacun.

- **Satisfaction client**

Une forte réactivité et une grande adaptabilité au changement sont possibles grâce à des circuits d'information courts et des prises de décision rapides.

- **Synergie**

Le Groupe encourage la transmission des compétences, le partage d'expériences et la mutualisation des savoirs, des expertises et des ressources entre ses différentes activités.

- **Respect**

Les collaborateurs de Cegedim travaillent dans un climat d'estime réciproque, d'équité, de reconnaissance, de respect des autres et de l'environnement.

- **Développement personnel et professionnel**

Le mode de management de Cegedim est basé sur l'évaluation des résultats individuels et collectifs, une gestion dynamique et individualisée des carrières, une politique de formation active et des perspectives d'évolution en France comme à l'international.

## Notre responsabilité en tant qu'entreprise

Cegedim s'est engagé à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Nous respectons les lois et réglementations relatives à la vie économique et conduisons l'ensemble de nos activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses. Nous nous efforçons de créer de la valeur ajoutée à la fois pour notre entreprise, nos parties prenantes et les communautés locales dans lesquelles nous opérons.

- **Engagement éthique**

Nous promovons une culture de conformité à la législation et aux réglementations en vigueur dans tous nos domaines d'activité. Nous veillons à ce que nos employés soient formés et sensibilisés aux principes éthiques et aux politiques internes de l'entreprise.

À travers sa [Charte Éthique](#), Cegedim s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses opérations, en adhérant aux principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Réaffirmant l'engagement éthique du Groupe, la Charte tient compte des lois et réglementations en matière de conduite des affaires. Elle vise à informer et protéger nos collaborateurs en leur indiquant les standards du Groupe dans ces domaines et les règles de bonne conduite associées.

- **Gouvernance responsable**

En alignant sa politique de gouvernance d'entreprise sur le code Middlenext, Cegedim renforce son engagement en faveur d'une gouvernance transparente, éthique et responsable. Cegedim s'efforce de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires et ses parties prenantes, tout en contribuant au développement durable de l'entreprise et de son écosystème dans son ensemble.

- Cegedim favorise une gouvernance d'entreprise responsable, en encourageant la participation active de ses parties prenantes et en garantissant une prise de décision équilibrée et transparente.
- Cegedim respecte les droits des actionnaires, des employés, des clients, des fournisseurs et de la société dans son ensemble.
- Cegedim maintient une communication ouverte et transparente avec ses parties prenantes, en fournissant des informations pertinentes sur ses performances éthiques et ses actions en matière de responsabilité sociétale.

- **Ancrage territorial**

Nous prenons en compte l'impact territorial de nos activités en matière d'emploi et de développement régional. Nous nous engageons à contribuer au développement économique des territoires où nous sommes présents en favorisant la création d'emplois et en soutenant les entreprises locales.

- Nous recherchons les opportunités de partenariat avec les acteurs locaux pour favoriser la croissance économique durable et la résilience des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.
- Nous soutenons des initiatives locales qui favorisent l'emploi, l'éducation, la formation professionnelle, la culture et l'environnement.
- Nous appliquons une politique de rémunération juste et équitable afin de proposer des salaires compétitifs sur le marché du travail dans les zones géographiques dans lesquelles nous opérons.

## • Déploiement de technologies et services

Nos secteurs d'activités requièrent un effort constant d'innovation et un usage de plus en plus important de la technologie (e.g. SaaS, cloud, intelligence artificielle), combinés à un besoin croissant de données.

Cegedim investit dans des technologies innovantes pour répondre aux besoins en constante évolution du marché et de ses clients, et favorise la digitalisation responsable en veillant à ce que ses technologies respectent la vie privée, la sécurité des données et les normes de durabilité.

## • Loyauté des pratiques et concurrence

Dans le cadre de son engagement envers l'éthique, nous reconnaissons l'importance de la loyauté des pratiques et de la concurrence équitable.

- Nous nous engageons à respecter les lois et réglementations en vigueur dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, notamment les règles de la concurrence, les réglementations antitrust et toute autre législation pertinente.
- Nous favorisons la transparence et l'intégrité de nos pratiques commerciales, en fournissant des informations précises, complètes et compréhensibles à nos clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes.
- Nous nous engageons à promouvoir une concurrence équitable sur le marché, en respectant les droits de nos concurrents et en évitant toute pratique déloyale qui pourrait nuire à leur réputation, leur propriété intellectuelle ou leurs activités.
- Nous ne prenons pas part à des pratiques commerciales illégales ou anti-concurrentielles, notamment les ententes, les abus de position dominante ou toute autre forme de comportement préjudiciable à la concurrence équitable.
- Nous nous engageons à sélectionner nos fournisseurs d'une façon équitable. Ils doivent contractuellement se conformer aux principes figurant dans la [Charte Éthique](#) et la [Charte Achats Responsables](#), et s'assurer du respect de ces principes auprès de leurs propres fournisseurs ou sous-traitants.

## • Gestion de la confidentialité

Nous reconnaissons l'importance de la gestion de la confidentialité des informations dans nos activités. Toute information qui n'est pas publique doit être protégée, même en l'absence d'une obligation formelle de secret, qu'il s'agisse d'informations concernant Cegedim, ses collaborateurs ou ses parties prenantes.

- Nous nous engageons à limiter la divulgation d'informations internes aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance.
- Nous nous engageons à conserver en toute sécurité les données confidentielles quel que soit leur support, qu'elles portent sur notre Groupe, nos clients et nos fournisseurs, et à

examiner avec attention toute situation où il est envisagé de les diffuser, même dans le cadre de relations d'affaires déjà établies avec des tiers.

- Nous nous engageons à toujours veiller au respect des règles de diffusion, de reproduction, de conservation et de destruction des documents.

Nos collaborateurs sont tenus de respecter les règles spécifiques à la sécurité informatique et à la sûreté en se référant notamment à la Charte d'Utilisation des Systèmes d'Information, ainsi qu'à être vigilants lors de conversations dans des lieux publics. Nous leur demandons de signaler à leur hiérarchie ou à la Direction Informatique toute anomalie pouvant indiquer que la protection ou la confidentialité d'informations sensibles a pu être affectée (disparition de documents, demande anormale d'informations, indices laissant supposer des manipulations des systèmes d'information, etc.).

### • **Protection des données personnelles et de la vie privée**

Nous agissons en toute transparence en matière de protection des données personnelles, dans le respect de la vie privée de nos collaborateurs comme de nos partenaires commerciaux.

- Nous collectons uniquement les données qui sont nécessaires à nos activités et utilisons les procédés de minimisation, d'anonymisation ou de pseudonymisation le cas échéant. Nous collectons les données «sensibles» en stricte conformité avec la réglementation applicable.
- Nous nous assurons que les données personnelles sont conservées en toute sécurité, et qu'elles ne sont pas conservées plus longtemps que pour la durée nécessaire à leur traitement, ou imposée par le contrat ou la réglementation en vigueur. En interne, nous nous assurons de ne transmettre de telles informations qu'aux seules personnes habilitées et qui ont un besoin légitime d'en avoir connaissance. Nous respectons les réglementations applicables au transfert international de données, et notamment le RGPD.
- Nous nous assurons du respect de ces principes par les prestataires auxquels nous sommes susceptibles de confier la collecte ou l'utilisation de données personnelles.
- Nous garantissons le droit de nos collaborateurs au respect de leur vie privée.

### • **Politique zéro corruption**

La corruption est interdite sous toutes ses formes dans l'ensemble des pays où le Groupe opère. Cegedim a une politique de tolérance zéro en matière de corruption y compris concernant les «paiements de facilitation», c'est-à-dire des paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives.

- Nous respectons les dispositions légales et conventionnelles en matière de lutte contre la corruption et les paiements illicites, et demandons à nos prestataires de faire de même.

- Nous demandons à nos collaborateurs de ne pas accepter ou solliciter de l'argent ou tout autre objet, service ou invitation au-delà d'une certaine valeur (cadeaux, invitations, etc.), de la part :
  - o D'un collaborateur ou représentant d'une autre entreprise pouvant l'amener à manquer à ses obligations de loyauté vis-à-vis de l'entreprise,
  - o D'un représentant des autorités publiques, d'un parti politique ou acteur de la vie politique, d'un syndicat ou acteur de la vie syndicale.
- Nous demandons à nos collaborateurs d'informer immédiatement leur hiérarchie :
  - o S'ils ont connaissance d'agissements susceptibles d'être contraires à la politique en matière de lutte contre la corruption de Cegedim ;
  - o En cas d'extorsion ou de tentative d'extorsion, c'est-à-dire le paiement d'une somme d'argent ou de tout autre objet ou service de valeur pour éviter l'atteinte immédiate à l'intégrité physique d'un collaborateur ou d'un représentant de Cegedim, et de documenter la demande de paiement de façon exhaustive.

### • **Lutte contre le blanchiment d'argent**

Cegedim traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes, s'assurant que ses activités ne servent pas à « blanchir » des fonds en provenance d'activités criminelles.

- Nous tenons des livres et documents comptables complets, fidèles et en conformité avec les normes et réglementations en vigueur.
- Nous communiquons en toute indépendance et en toute transparence sur nos performances, s'assurant que les informations figurant dans les documents financiers et professionnels, y compris dans le reporting financier et non financier, sont toujours exactes, précises et sincères.
- Nous informons le public en temps utile de tout événement susceptible d'affecter le prix de l'action Cegedim. Cependant, compte tenu des décisions parfois complexes à prendre, la Direction Générale et le Comité d'Audit sont les seules habilités à prendre la décision quant aux informations à publier et la date de leur publication.
- Nous demandons à nos collaborateurs de respecter les procédures internes de vérification permettant de s'assurer que Cegedim travaille avec des clients ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles.
- Nous proscrivons toute forme de fraude fiscale.

### • **Engagement contre le délit d'initié**

Bien que Cegedim ne souhaite pas restreindre la liberté de ses collaborateurs d'effectuer des investissements personnels, nous demandons à nos collaborateurs de toujours garder à l'esprit les règles concernant les délits d'initié. Le délit d'initié est constitué par l'achat ou la vente de titres d'une société par une personne ayant connaissance d'informations significatives non encore rendues publiques susceptibles d'influer sur la valeur de ces actions.



- Nous demandons à nos collaborateurs d'être conscients que le fait d'utiliser des informations privilégiées dans le cadre de leurs investissements pourrait tomber sous le coup de la législation sur les délits d'initié.
- Nous demandons à nos collaborateurs de préserver la confidentialité de toute information privilégiée à laquelle ils pourraient avoir accès afin d'éviter la divulgation fortuite, et notamment de limiter la communication d'informations confidentielles aux seules personnes qui ont besoin de les connaître.
- Nous nous assurons que les parties prenantes de Cegedim respectent la confidentialité des informations qui leur sont confiées au moyen, notamment, d'accords ou de clauses visant au respect de la confidentialité.

Les règles relatives au délit d'initié s'appliquent aux titres de Cegedim comme à ceux de sociétés tierces avec lesquelles le Groupe est en négociation ou litige et concernent tous les collaborateurs du Groupe.

## • **Droits de l'Homme et principes de l'Organisation Internationale du Travail**

Cegedim souhaite promouvoir et assurer le maintien d'un environnement de travail respectueux de chacun pour l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Chaque personne a droit au respect et à la dignité humaine et aucune forme de harcèlement moral et sexuel n'est tolérée. Nous considérons que développer la motivation et la performance de nos collaborateurs est un gage de réussite pour l'innovation, l'image et la compétitivité du Groupe.

- Nous favorisons l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération, de protection sociale, de mobilité interne et d'évolution professionnelle.
- Nous proscrivons toute forme de discrimination ou harcèlement pour des motifs tels que le genre, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les opinions politiques et philosophiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale, les origines ethniques, sociales, culturelles ou nationales.
- Cegedim prohibe toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.

## **Contribution au développement économique des territoires**

### • **Performance économique et redistribution de la valeur**

Opérant dans des marchés en constante évolution et qui de ce fait requièrent un niveau d'innovation et un usage de plus en plus important de la technologie, le Groupe investit significativement dans la R&D. Les nouveaux besoins comme la digitalisation des services de santé ou la dématérialisation des flux, ainsi que les réponses que nous y apportons contribuent à assurer une croissance profitable du Groupe dans le futur, mais aussi à une élévation globale du niveau de santé, de bien-être et de qualité de vie de tous.

- **Promotion de l'éducation et de l'apprentissage**

Nous contribuons au développement académique et professionnel des jeunes à travers le partenariat avec des écoles et la promotion de l'alternance dans l'entreprise. Nous favorisons la promotion interne des alternants qui ont démontré leurs compétences et leur engagement, et encourageons leur candidature aux postes à pourvoir au sein de l'entreprise. Nous proposons de nombreux stages aux étudiants ou jeunes diplômés en France et à l'international, véritables tremplins vers l'embauche destinés à être transformés en postes pérennes dans les sociétés du Groupe.

- **Contribuer à la lutte contre la désertification médicale**

A travers nos solutions telles que les outils de télétransmission ou le développement des services de téléconsultation médicale, nous souhaitons contribuer à améliorer la couverture médicale dans les territoires en forte tension.